

Tout au long des 38 pages de son arrêt, la Cour rejette les critiques de l'accusé. A plusieurs reprises, elle souligne qu'elle n'est pas une autorité d'appel qui devrait refaire le procès. Le Tribunal fédéral doit «se limiter à vérifier que l'appréciation des preuves et la constatation des faits ont été opérés conformément au droit (...), soit principalement de manière non arbitraire».



Questions-remarques Association FL

Le tribunal fédéral fait remarquer qu'il n'est pas une autorité d'appel et lorsque François Légeret en procès de révision (en appel) avance de nouvelles preuves à décharge la cour d'appel dit qu'elles arrivent trop tard ... alors :

1. Quand un accusé peut-il avancer des preuves à décharge ? Quelle autorité va pouvoir les prendre en compte ?
2. Est-ce à dire que si les enquêteurs venaient à se tromper de piste ... on ne peut plus jamais revenir en arrière ?
3. Est-ce à dire qu'un accusé ne peut pas en tout temps apporter la preuve que l'instruction a été mal faite et que des éléments à décharge ont été écartés et qui lui éviteraient la condamnation à vie ?
4. Est-ce à dire que si un homme est condamné à la prison à vie juste sur l'intime conviction de quelques autres êtres humains il peut être oublié à jamais au fond d'une cellule d'une prison suisse ?
5. Est-ce à dire que si nous retrouvions Marie-Jo L. vivante ce serait trop tard vu qu'elle est considérée comme morte pour refaire une enquête ? Oui c'est ce que cela veut dire, l'aberration d'une telle loi, nous devons l'abolir sous prétexte qu'on a pas fait ci ou cela Alors on est condamné à la prison à vie car votre avocat aurait oublié de mentionné un article de la constitution ,,.,, TRAGEDIE VAUDOISE.

Qui sera l'homme ou la femme courageux (se) qui osera parler, qui osera avouer s'être trompé ou avoir été influencé, ou ne pas avoir pris assez de temps pour tout lire le dossier ? Quel témoin s'est retenu d'apporter son témoignage qui pourrait innocenter François ? Nous vous encourageons à dire la vérité !

Pensez-y un homme vient d'être condamné à perpétuité.